

Troubles du comportement et scolarisation : prévention, interventions, école inclusive, ITEP ...

code CPS

2 jours de formation

La certification qualité a été décernée au titre de la catégorie d'action suivante: ACTEURS DE FORMATION

Public professionnel et pré-requis

La formation est ouverte à tout professionnel de santé ou du domaine médicosocial (Pédo et neuropsychiatre, psychologue, professionnel paramédical, éducateur spécialisé ...) amené à accompagner des enfants présentant des troubles du comportement dans le cadre de leur scolarisation

Nombre de participants : de 6 minimum à 15 maximum

Programme général

Les jeunes ayant un comportement troublé posent le plus de difficultés pour les équipes éducatives, aussi bien dans le domaine du médicosocial qu'au sein des établissements scolaires.

Ces jeunes ne présentent pas de « stigmates » au sens où il s'agit le plus souvent d'un handicap psychique « muet », non visible extérieurement, qui suscite souvent peu d'empathie compte tenu de ses manifestations préjudiciables pour l'entourage. Il n'est pas rare que l'on impute ces troubles du comportement à une éducation défailante ou à une volonté de nuire manifeste du jeune. Pourtant ils s'avèrent être souvent des symptômes qui perturbent les fonctionnements sociaux, émotionnels, affectifs et cognitifs.

La formation envisagée s'adresse aux professionnels du soin, du social et de l'éducation qui souhaitent développer leurs connaissances dans le domaine des comportements troublés (définition, identification, origines possibles ...), avoir des éléments de réflexion sur la prévention qui peut être proposée, sur la gestion et l'accompagnement des situations paroxystiques, ainsi que sur les modalités de scolarisation envisageables.

Le va-et-vient permanent entre les concepts théoriques et leur déclinaison pratique permettra de nourrir la réflexion sur les modalités d'accompagnement. Les présentations et études de cas seront envisagées comme des illustrations et des déclinaisons de l'opérationnel à partir du théorique.

Il s'agira d'accompagner le professionnel dans un cheminement entre compréhension de la problématique du jeune et supports conceptuels issus des différentes disciplines en sciences humaines.

Méthodes, supports et moyens pédagogiques

Méthode magistrale de transmission, méthode démonstrative de participation, et méthode interactive en alternance, avec échanges et ateliers ; présentation powerpoint ; documentation, articles et bibliographie en version papier et/ou numérique (clé usb, dropbox ou WeTransfer) ; exposé de situations et discussion de dossiers cliniques.

Objectifs de la formation et compétences visées à l'issue de la session

Objectifs de la formation

- Amener un éclairage sur la compréhension des comportements troublés pour mieux les appréhender et amener la réponse la plus adéquate.
- Présenter des outils pouvant servir de point d'appui à une réflexion d'équipe autour du vivre ensemble et de la construction de la règle commune.
- Définir le concept d'éducation inclusive et ses modalités d'application pour ces jeunes accompagnés ou non par un dispositif ITEP.

Compétences visées à l'issue de la session

A l'issue de cette session les participants auront acquis les compétences pour :

- Distinguer difficulté et trouble du comportement
- Identifier 8 types de comportements troublés
- Concevoir des outils de prévention
- Utiliser un protocole lors des passages à l'acte
- Proposer des sanctions / réparations en postvention
- Envisager les différentes modalités de scolarisation Fiche individuelle d'évaluation en fin de session.

Modalités d'évaluation des acquis : questionnaire d'évaluation des acquis.

Moyens permettent de suivre la réalisation de l'action : feuille d'émargements signée à la demi-journée par le participant et le formateur

Certificat de réalisation remis à l'employeur et **Attestation de compétences** remise au stagiaire valideront la formation. Un **suivi de post-formation** sera réalisé durant une période de 3 à 6 mois afin de s'assurer de la bonne mise en pratique et transférabilité des compétences acquises.

Formatrices et formateurs

Responsable de la session: Stéphane Sarazin, coordonnateur d'unité d'enseignement d'un pôle DITEP Toulouse, enseignant spécialisé et formateur. Co-auteur du livre *Troubles du comportement en milieu scolaire* – Retz, 2018. Intervenant dans les formations de l'INSHEA, de l'INSPE Toulouse, des DAFPEN auprès des établissements scolaires ; membre de l'AIRe (association des ITEP et de leurs réseaux).

PROGRAMME et DÉROULEMENT en présentiel, en distanciel ou en intra auprès des équipes

Horaires	Demi-journée 1	Demi-journée 3
9 h	<p>Les comportements troublés</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Identifier huit types de comportements troublés au travers des manifestations et exemples de réponses possibles.✓ Les troubles psychiques : complexité à définir, des origines possibles, une difficulté ou un handicap ?	<p>Gérer les comportements troublés</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Comprendre les passages à / par l'acte. Distinguer la violence de l'agressivité. Agir quand la parole ne suffit plus✓ La postvention. Aborder les concepts de punition, prévention, sanction, réparation, don, contre don, dispositif anti-effacement, prendre soin.
Horaires	Demi-journée 2	Demi-journée 4
12 h 30		
13 h 30	<p>Le travail de prévention</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Concevoir l'aménagement de l'espace✓ Comment travailler la loi et la règle✓ Réceptionner l'information : identifier et gérer les émotions✓ Travailler le traitement de l'information par la parole et les habiletés sociales✓ Produire une réponse adaptée par une lecture du non et para verbal.	<p>La scolarisation</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les unités d'enseignement. Quels objectifs ? le travail d'enseignant spécialisé et des professionnels d'ITEP.✓ L'éducation inclusive pour ces jeunes. Les fondements et les enjeux de l'éducation inclusive. Quelles modalités de scolarisation ? <p>Evaluation de la formation et des acquis</p>
17 h00		

PROGRAMME et DÉROULEMENT en distanciel
Même programme, mêmes formateurs et formatrices, mêmes objectifs qu'en présentiel

DATES des sessions

Lieu : à distance (visio-conférence en direct)

En distanciel : **23 et 24 juin 2022**
5 et 6 octobre 2022
9 et 10 novembre 2022

Tarifs (en TTC) Formation 2 jours = 14 heures

Dossier formation continue ou prise en charge par l'employeur : 450 €

Inscription en individuel : 380 €

Une fois votre inscription réalisée, une confirmation vous sera envoyée dans un délai de 48h ouvrées.

Cette session peut faire l'objet d'adaptations spécifiques pour les stagiaires en situation de handicap. Pour toute demande, merci de contacter notre référent handicap, Mr Voyazopoulos, à l'adresse suivante : contact@appea.org.

Règlement intérieur disponible sur simple demande.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: ACTIONS DE FORMATION



Formation intra sur demande

Pôle formation



19, rue Damesme F 75013 PARIS
www.appea.org contact@appea.org
tél. : 07 81 74 98 39 tél. formations : 07 82 75 28 84